



DICRIM

Document d'information
communal sur les risques
majeurs

EDITO DU MAIRE

FAIRE FACE AUX RISQUES



L'évènement du 4 juin 2016 a été un douloureux rappel des risques majeurs auxquels nous avons été et pouvons de nouveau être confrontés. C'est face à ces risques que nous devons être prêts à faire face. Comme l'ensemble de mes concitoyens, je reste très marqué par le drame que nous avons connu.

Au lendemain de ces événements dramatiques, la commune a immédiatement pris des mesures pour renforcer les dispositifs existants en initiant un plan d'actions méthodique, concret et par type de risques. Elle a également établi des procédures d'alertes et de comportements à adopter en cas de crise. Notre commune est ainsi devenue impliquée dans de nombreux domaines de prévention.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est justement établi afin de sensibiliser chaque citoyen à tous les types de risques et aux réflexes opportuns qui peuvent sauver la vie. C'est la raison pour laquelle je vous invite à prendre connaissance des consignes de sécurité qui y sont répertoriées et à en assurer une large diffusion. À l'aune de ces recommandations, il nous appartient d'être, chacun à notre niveau, les acteurs de notre propre sécurité. De notre sécurité à tous.

MORVAN Mariannick
Maire de LA FERTE-ALAIS

SOMMAIRE



Le DICRIM ? Qu'est-ce que c'est ? | Page 3



L'alerte | Page 4



Kit d'urgence | Page 5



Inondations | Page 6



Mouvements de terrain | Page 8



Risques industriels | Page 10



Risques climatiques | Page 12



Tempête | Page 14



Risques sanitaires | Page 16

LES RISQUES MAJEURS

Un risque majeur peut être d'origine **naturelle**, **technologique** ou **anthropique**. Pour qu'il y ait un risque il doit à la fois exister un aléa (l'inondation par exemple) et un enjeu, une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux sont forts. **Il existe une multitude de risques.** Certains sont prévisibles quand d'autres ne le sont pas. Certains peuvent se produire subitement quand d'autres mettent des heures voire des jours à se concrétiser. Chaque territoire est soumis à des risques variés, qu'il convient de connaître.

Comment sont gérés les risques dans votre commune ?



En cas d'évènement majeur, les services d'urgence et de secours peuvent être dépassés en raison de leur nombre limité. Il est nécessaire que **chaque citoyen soit préparé et le plus autonome possible** pour que les services d'urgence et de secours puissent consacrer leurs moyens à ceux qui en ont le plus besoin.

Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

LE DICRIM ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le DICRIM est un document de sensibilisation et de prévention destiné au grand public. Il allie connaissance du risque et préparation à la gestion de crise. Il vise à faire connaître aux citoyens les risques majeurs de leur commune et comment s'y préparer et y faire face.

Le PCS

Le plan communal de sauvegarde est un document de planification **opérationnelle** permettant de guider la commune en situation de crise. Il est obligatoire pour les communes présentant des risques naturels ou technologiques majeurs. Les communes soumises à un PCS doivent posséder un DICRIM.





L'ALERTE



CONNAITRE LES MOYENS D'ALERTE

Les dispositifs d'alerte informent la population d'un danger immédiat pour l'activité humaine. Il existe différents moyens d'alerte, dont :

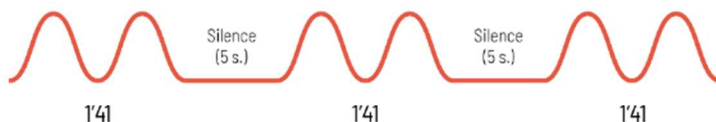
- ☐ Les ensembles mobiles d'alerte comme les haut-parleurs intégrés à certains véhicules ;
- ☐ Les automates d'appels, permettant l'envoi d'appel ou de SMS ;
- ☐ Le porte-à-porte qui consiste à alerter physiquement habitant par habitant d'un danger imminent. Souvent pratiqué dans les petites communes.
- ☐ Les sirènes, parfois remplacées par endroit par le tocsin ;

Dans les mois à venir, ces moyens vont être renforcés par le dispositif **FR-Alert**, utilisant le **cell-broadcast** et les **SMS géolocalisés** afin d'alerter et d'informer instantanément l'ensemble des téléphones connectés dans un espace donné.

RECONNAITRE L'ALERTE



Les sirènes permettent d'informer la population de l'arrivée imminente d'une catastrophe via un signal composé de 3 séquences de 1 minutes et 41 secondes, séparées par 5 secondes de silence. La fin de l'alerte consiste en un signal sonore continu de 30 secondes.



Fin d'alerte
(30 s.)



SAVOIR REAGIR EN CAS D'ALERTE

- ☐ Je me mets à l'abri, et je ferme les portes et fenêtres
- ☐ J'**écoute** la radio, et j'**applique** les consignes des autorités
- ☐ J'**évite** de téléphoner
- ☐ Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, les établissements scolaires sont préparés





Il est recommandé de constituer un kit d'urgence afin d'être prêt à rester chez soi ou à évacuer rapidement sans rien oublier. Ce kit est essentiel pour affronter une situation de crise de façon autonome durant les premières heures ou les premiers jours suivant un événement catastrophique



Documents d'identité



Clés de maison et de voiture



Argent liquide



Téléphone portable



Radio à dynamo



Vêtements de rechange



Couteau multifonction



Lampe à dynamo



Objets à valeur sentimentale



Un moyen de distraction



Trousse de premiers secours



Médicaments et ordonnances



Bouteilles d'eau



Couverture de survie



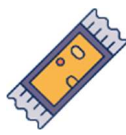
Brosse à dents et dentifrice



Gel douche



Boîte de conserve



Barre de céréales



Pastilles de purification d'eau



Le débordement du cours d'eau

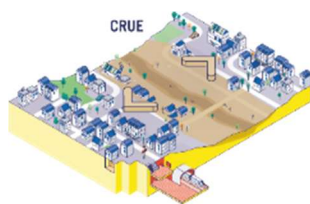
Des précipitations intenses sur plusieurs semaines peuvent provoquer des crues. Le niveau de l'eau monte et le cours d'eau sort de son lit. Les conséquences peuvent être ressenties sur plusieurs mois voire années (impacts indirects : économiques, dégâts des infrastructures, coupures des réseaux).

Les remontées de nappes

Les nappes phréatiques sont les réservoirs naturels d'eau que l'on trouve sous les couches du sol. Ces nappes sont liées aux cours d'eau. En cas de crue, l'eau des nappes remonte et l'eau peut s'infiltrer dans les ouvrages en sous-sols (caves, souterrains et parkings). Ainsi, des ouvrages même loin des cours d'eau peuvent être touchés tandis que les bâtiments peuvent être fragilisés par ce type d'inondation.

Le ruissellement pluvial

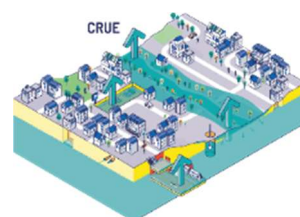
Une grande quantité d'eau liée à de fortes précipitations peut saturer les réseaux d'évacuation des eaux de pluie. Tandis que le surplus ne peut pas s'infiltrer en raison de l'imperméabilisation des sols. Cela inonde en quelques minutes les caves, la chaussée, ou encore les réseaux de transports souterrains.



Par débordement



Par ruissellement



Par remontée de nappes

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque inondation et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site episeine.fr et le site georisques.gouv.fr



SE PREPARER

Même si vous n'avez pas les pieds dans l'eau, vous pourrez subir les conséquences d'une inondation sur plusieurs jours voire plusieurs semaines. Vous n'aurez peut-être plus d'électricité, de chauffage, d'eau potable, d'assainissement et ne pourrez peut-être donc plus rester dans votre logement.

Avant

- ☐ **Je me renseigne** pour savoir si mon quartier est en zone inondable
- ☐ Si j'habite en zone inondable, **je réfléchis** à d'autres **solutions d'hébergement** pour plusieurs jours voire plusieurs semaines, dans l'hypothèse où les autorités donnent un ordre d'évacuation
- ☐ Dès qu'une inondation est annoncée, **je rentre** tous les objets susceptibles d'être emportés par l'eau (véhicules, meubles, barrières, mobiliers de jardin, etc.)
- ☐ **Je m'informe** sur la manière dont elle va toucher mon territoire : auprès de ma commune ou sur le site Internet vigicrues.gouv.fr

Pendant

- ☐ Je m'informe et je suis les **consignes de sécurité** en suivant des sources officielles (Vigicrues, Météo France, mairie, préfecture...)
- ☐ **Je ne m'engage ni à pied, ni en voiture** dans une zone inondée.
- ☐ Je reste attentif et j'assiste les personnes les plus vulnérables dans mon entourage.
- ☐ **Je prépare ma valise** avec les objets essentiels (voir « § Kit d'urgence »)
- ☐ Je surélève ou déplace dans les étages les objets sensibles, précieux ou polluants. Je n'oublie pas la cave et le garage !
- ☐ Je coupe le gaz, l'eau et l'électricité avant d'évacuer

Après

- ☐ Je réintègre mon logement et ne rebranche les réseaux qu'une fois que les autorités ou des professionnels m'en ont donné l'autorisation
- ☐ Avant de nettoyer, jeter ou sécher, je constitue un **dossier photos pour l'assurance** que je contacte sans tarder
- ☐ **Je me protège** avant de manipuler les déchets produits par l'inondation.



LES BONS REFLEXES



Je ne m'engage pas dans une zone inondée, ni à pied ni en voiture



Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau



J'écoute la radio, et j'**applique** les consignes des autorités

LES INONDATIONS D'HIER

Rue Eugène Millet 2016



Berges de l'Essonne 2024



LES INONDATIONS D'AUJOURD'HUI





MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses. Ils présentent parfois un danger pour les personnes et les biens. Leurs dommages peuvent avoir des conséquences socio-économiques considérables.

Un **glissement de terrain** est un déplacement généralement lent d'un terrain sur une pente. Il peut entraîner des dégâts importants aux constructions. Dans certains cas, il peut provoquer leur destruction complète. Il peut également être causé par l'érosion des berges.

Les **éboulements** et chutes de blocs sont des mouvements de terrain rapides résultant de l'action de la pesanteur sur des éléments rocheux. Les éboulements, peuvent causer des dommages importants aux structures pouvant aller jusqu'à leur destruction.

Les **coulées de boues** sont des mouvements rapides de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Elles peuvent souvent être la conséquence de fortes précipitations et d'inondations.

Les **effondrements** sont des mouvements de terrain qui se produisent de façon plus ou moins brutale et résultent de la rupture d'un toit ou des appuis d'une cavité souterraine. Les effondrements brutaux peuvent entraîner d'importants dégâts matériels et humains.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles

Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau. Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de retrait) et gonflent au retour des pluies (phénomène de gonflement). Ces variations peuvent atteindre une amplitude pouvant endommager les bâtiments localisés sur ces terrains, allant de la simple fissure à la fragilisation complète du bâtiment avec un affaissement par exemple.

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque de mouvement de terrain n'hésitez pas à consulter le site brgm.fr ou le site georisques.gouv.fr



SE PREPARER

Il est important de prendre conscience du risque de mouvement de terrain autour de chez vous et de vous prémunir au mieux pour y faire face.

Avant

- ☐ **Je me renseigne** pour savoir si mon quartier est en zone à risque de mouvement de terrain
- ☐ **Je m'informe** sur les conséquences et dégâts potentiels
- ☐ **Je me prépare** pour éventuellement y faire face **en préparant** un kit d'évacuation et **en me tenant prêt** à évacuer si la consigne est donnée par les autorités

Pendant

- ☐ **Je m'éloigne** de la zone dangereuse
- ☐ **Je ne reviens pas** sur mes pas
- ☐ En cas d'éboulement ou de chutes de pierres, **je m'abrite** sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres

Après

- ☐ **Je n'entre pas** dans un bâtiment endommagé
- ☐ **J'empêche l'accès** des zones dangereuses au public
- ☐ **J'informe** les autorités en cas de problèmes



LES BONS REFLEXES



Je m'éloigne de la zone de danger, et si besoin **j'évacue** le bâtiment ou **je m'abrite** sous un meuble solide



J'écoute la radio, et **j'applique** les consignes des autorités



Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau



ACCIDENTS INDUSTRIELS

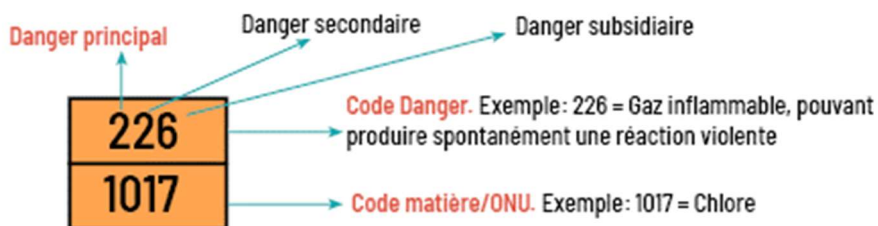
Le risque industriel peut se matérialiser de différentes façons. Il peut concerner un site industriel ou nucléaire, ou le transport de matières dangereuses (TMD). Certains sites sont classés comme des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ces sites sont soumis à de nombreuses réglementations pour garantir la protection des populations et des biens.

Les matières transportées ou utilisées dans le cadre de certaines activités industrielles peuvent constituer un danger pour la santé humaine, les biens ou l'environnement.

Un accident industriel ou lié au TMD peut avoir les conséquences suivantes :

- ❑ Explosion et effet de blast
- ❑ Incendie
- ❑ Contamination de l'air, de l'eau, des sols
- ❑ Dispersion de matières radioactives

Les transports de matières dangereuses sont identifiés et peuvent être reconnus par des plaques standardisées, placées sur la cargaison.



En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque industriel, n'hésitez pas à consulter le site [irsna.fr](https://www.irsna.fr). Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site [georisques.gouv.fr](https://www.georisques.gouv.fr)



SE PREPARER

Il existe différents comportements et bons réflexes pour se préparer en cas d'accident industriels.

Avant

- ❑ Pour le risque nucléaire, **je me renseigne** pour savoir si j'habite dans une zone exposée. Si oui, **je me prépare** en cherchant des comprimés d'iode stable à prendre en cas d'accident nucléaire, à la demande des autorités
- ❑ **Je m'informe** sur les risques industriels et leur localisation en consultant les documents disponibles en mairie ou sur Internet.

Pendant

- ❑ **Je m'abrite** dans un bâtiment en dur, portes et fenêtres fermées et je pense à couper la ventilation
- ❑ Si je suis dans un véhicule, **je m'abrite** le plus rapidement possible
- ❑ **Je ne touche pas** aux objets, aliments ou à l'eau du robinet
- ❑ **J'allume** une radio, la télévision ou les comptes officiels des autorités pour me tenir informé des consignes à suivre
- ❑ En cas d'accident nucléaire, je ne prends **mes cachets d'iode** que sur consigne du préfet

Après

- ❑ **Je garde mon calme, je m'informe et je signale** ma présence aux services de secours
- ❑ A la demande des autorités, **j'évacue** la zone pour gagner l'extérieur du périmètre de protection
- ❑ A la fin de l'alerte, **j'aère** le local de mise à l'abri



LES BONS REFLEXES



Je me mets à l'abri et j'évite de m'exposer aux produits chimiques



J'écoute la radio, et **j'applique** les consignes des autorités



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

RISQUES CLIMATIQUES

LE GRAND FROID

On parle de grand froid lorsque les températures atteignent des valeurs inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid représente un danger pour la santé de tous. Le dispositif national « grand froid » a pour but de limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses.

Des plans de viabilités hivernales sont également mis en œuvre pour réduire les effets nuisibles de la neige et du verglas présents sur les routes.

LA CANICULE

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. Cela représente un risque pour les personnes les plus fragiles (enfants de moins de 4 ans, femmes enceintes, personnes âgées de plus de 65 ans) et les plus exposées à la chaleur.



Source : Ministère des solidarités et de la santé

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur les risques climatiques et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site meteofrance.com.

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site gouvernement.fr/risque



Pour me prémunir du **grand froid**, je peux adopter de bons réflexes :

- ☐ **Je vérifie le bon état de marche** de mon installation de chauffage et de production d'eau chaude. Je la fais entretenir par un professionnel agréé. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint de manière continue
- ☐ Je ne bouche pas les aérations de mon logement.
- ☐ **Je prévois l'équipement nécessaire** aux situations d'urgence : vêtements chauds et couvertures, y compris dans la voiture
- ☐ **Je prévois de l'eau** et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson
- ☐ Si je suis **obligé.e de sortir, j'équipe ma voiture** de chaînes ou de pneus neige et **je couvre les parties du corps** les plus sensibles au froid

Pour me prémunir des **fortes chaleurs**, je peux adopter de bons réflexes :

- ☐ **Je porte** des habits **légers** et amples
- ☐ **J'utilise** ventilateurs et brumisateurs
- ☐ **Je me rafraîchis** et je me mouille le corps plusieurs fois par jour
- ☐ **Je maintiens un logement frais** en favorisant la circulation d'air. En journée, je ferme les fenêtres et volets



LES BONS REFLEXES



J'écoute la radio, et j'applique les consignes des autorités



Je donne et prends des nouvelles de mes proches



Je mange en quantité suffisante



Je bois beaucoup d'eau et ne bois pas d'alcool



J'évite les efforts physiques



Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115



Je maintiens une maison au frais en cas de canicule et je reste au chaud en situation de grand froid

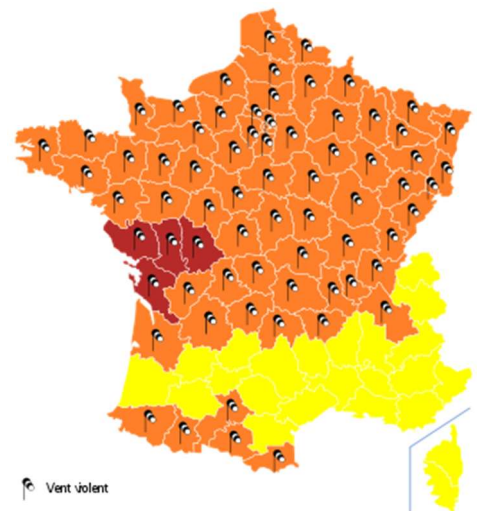


TEMPÊTE

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique génère des vents dépassant 89 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement, et peuvent notamment provoquer des inondations.

Météo-France prévoit trois niveaux de vigilance :

-  *Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.*
-  *Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.*
-  *Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.*



Source : Météo France

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque de tempête et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site vigilance.meteofrance.fr. Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site gouvernement.fr/risques.



SE PREPARER

Les vents violents et tempêtes peuvent toucher des endroits où l'on peut penser être à l'abri. Soyez vigilant et informé du risque tempête autour de chez vous pour adopter les bons gestes et vous y préparer.

Avant

- ☐ **Je m'informe** en consultant régulièrement les bulletins associés à la vigilance météorologique
- ☐ **Je rentre tous les** objets susceptibles d'être emportés et projetés par le vent (parasols, tables, chaises, plantes...)
- ☐ **Je ferme** les portes et volets
- ☐ **J'arrête les activités** de loisirs de plein air
- ☐ **Je prépare ma valise** avec les objets essentiels (voir « § En cas d'évacuation »)

Pendant

- ☐ **Je reste** à l'écoute des consignes des autorités
- ☐ **Je reste chez moi** ou cherche un abri au plus vite
- ☐ Je débranche les appareils électriques et les antennes de télévision
- ☐ **Je m'éloigne** des arbres et structures métalliques
- ☐ Si je dois me déplacer, **je respecte les déviations** mises en place, **je roule** doucement et **je signale** mon départ et ma destination à mes proches

Après

- ☐ **Je ne touche pas** aux câbles électriques tombés par terre
- ☐ **Je répare** sommairement ce qui peut l'être sans danger
- ☐ **Je coupe** les branches et les arbres qui menacent de s'abattre si je le peux
- ☐ **J'évalue les dégâts**, les points dangereux et je m'en éloigne
- ☐ **J'apporte une première aide** à mes voisins et je pense aux personnes âgées et handicapées à proximité
- ☐ **Je m'assure** que l'eau soit toujours potable avant consommation



LES BONS REFLEXES



J'écoute la radio et **j'applique** les consignes des autorités



Je ne touche pas aux fils électriques tombés par terre



Je rentre dans un bâtiment en dur ou **je reste** chez moi



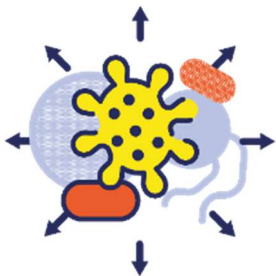
Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau



RISQUES SANITAIRES

Les risques sanitaires sont les risques qui peuvent affecter la santé de la population du fait notamment d'agents infectieux ou de dysfonctionnement des organisations de soins. Le risque sanitaire dépend de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme. Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.

Les différents risques sanitaires sont :



- ♦ Les **risques infectieux**, qui entraînent une contamination de la population (pandémie grippale, Ebola, Dengue).
- ♦ La **pollution des eaux** qui peut avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou agricoles). Le risque surgit lorsque ces eaux deviennent inutilisables pour : la consommation de l'eau, de produits vivants ou issus de cultures et milieux aquatiques (coquillages, cresson, etc.) et la baignade.
- ♦ Les **contaminations alimentaires ou médicamenteuses** liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire, restauration collective, etc.).

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur les risques sanitaires et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site santepubliquefrance.fr. Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site du ministère en charge de la santé solidarites-sante.gouv.fr



SE PREPARER

Le risque sanitaire peut être immédiat et représenter sur le long terme une menace directe pour la santé de l'homme. Des gestes simples peuvent être adoptés en prévention du risque mais aussi lorsque la crise surgit :

Avant

- ☐ **Je m'informe** sur les risques sanitaires de mon territoire et **je me prépare** en connaissant les bons gestes à adopter
- ☐ **J'écoute** les consignes des autorités et **je reste informé.e**

Pendant

- ☐ **Je me lave** les mains plusieurs fois par jour avec du savon et **j'utilise** une solution hydro-alcoolique
- ☐ Lorsque **j'éternue** ou **je tousse**, **je me couvre** la bouche et le nez avec un mouchoir ou éventuellement ma manche
- ☐ En cas de symptômes, **j'appelle** mon médecin traitant et **j'évite** tout contact
- ☐ **Je contacte le 15** uniquement en cas d'urgence
- ☐ **J'évite** les activités non essentielles me faisant courir un risque
- ☐ **Je respecte** les consignes des services de l'Etat

Après

- ☐ **J'écoute** la radio et **je respecte** les consignes de sécurité



Focus COVID-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Limiter au maximum ses contacts sociaux



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Source : Gouvernement, Info Coronavirus

Crédits photos : Adobe Stock ; Thatotherperson ; CC BY-SA 3.0 ; Pixabay ; Bob Richards ; Julius Massius ; Anna Shvets

Illustrations : Mattias ORSI / EPISEINE

Contact

Commune de La Ferté-Alais
Service Police Municipale
01.69.90.88.49 – 06.79.69.16.87
Directeur des Services Technique
06.80.75.03.14

Social-santé

Urgence

Qui appeler ?



15 Samu
Urgence médicale



17 Police secours
Signaler une infraction



18 Pompiers
Situation de péril ou accident



114 Urgence 114
Accessible par Application, internet et SMS
► Pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques.



196 et canal 16 En mer
Sauvetage en mer
► Depuis le littoral : appelez le 196 ou le 112.
► En mer : privilégiez le canal 16 de la radio VHF.



112 Europe
Urgence médicale - Infraction - Péril

Service-Public.fr

Ce document a été proposé en partenariat avec **EPISEINE**, un dispositif de l'EPTB Seine Grands Lacs.

